

## **POLITIQUE GENERALE Cetup**

Table des matières

<b>PARTIE I - PREAMBULE</b> .....	1
<b>PARTIE II – QUALITE</b> .....	1
<b>PARTIE III – SANTE ET SECURITE</b> .....	2
<b>PARTIE IV - ENVIRONNEMENT</b> .....	2
<b>PARTIE V - SURETE</b> .....	3
<b>PARTIE VI - COMMUNICATION</b> .....	3
<b>PARTIE VII – ETHIQUE</b> .....	3
<b>PARTIE VIII – ACHATS RESPONSABLES</b> .....	4

## **PARTIE I - PREAMBULE**

Depuis sa création,

Cetup se positionne comme un acteur de la mobilité durable.

Les questions du changement climatique, de l'accès aux ressources, aux biens et aux services, notamment de santé, sont au fondement d'une mobilité dite durable, c'est-à-dire viable.

Cetup aborde le transport léger dédié d'urgence d'une façon éthique et soutenable depuis plus de 30 ans.

Alors que chaque entreprise devrait réfléchir à son mode de production, nous souhaitons rappeler nos engagements et notre ADN.

Cetup assure des transports ultra qualitatifs, hautement sécuritaires, dans le respect de l'environnement et avec un engagement sociétal fort.

Depuis, avec nos équipes, nous nous engageons et signons dans ce sens.

Nous sommes portés au quotidien par le respect des 17 Objectifs de Développement Durable et des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies pour participer à la création d'un monde plus vertueux.

Notre engagement auprès de Global Compact et objectif CO2 auprès de l'ADEME, démontrent notre fort engagement RSE.

Les 9 départements de Cetup sont certifié ISO 9001, 14001 et 45001 et s'engagent à mettre en œuvre l'ensemble des principes de fonctionnement, ci-dessous énumérés :

## **PARTIE II – QUALITE**

### **Article 1 : Respect des Lois, des Réglementations et des Normes**

Cetup s'engage à respecter les lois, les réglementations en vigueur, les normes et les accords Clients et Parties Intéressées.

### **Article 2 : Respect des Valeurs**

Nous nous engageons à promouvoir nos valeurs : Qualité, Sécurité, Image, Développement Durable et Développement Sociétal, notamment par le respect des processus mis en place, par un environnement de travail agréable et adapté, par la modernisation permanente de nos véhicules et de nos outils informatiques, par une tenue identifiable à nos couleurs, par la pratique de l'éco-conduite, par le savoir-être de tous nos collaborateurs auprès de nos parties intéressées et par l'accompagnement de chacun.

### **Article 3 : La relation client**

Nous nous engageons à construire une relation privilégiée et professionnelle avec nos clients, afin d'apporter une solution personnalisée à leurs besoins tout en respectant les réglementations spécifiques à notre activité quelle que soit la zone géographique.

### **Article 4 : Le délai d'intervention et d'exécution**

Nous intervenons dans les délais convenus, sur tout le territoire européen, dans le respect des normes en vigueur, de la santé et de la sécurité de chacun. Pour ce faire, nous utilisons l'ensemble des moyens qualitatifs, sécuritaires et respectueux de l'environnement, déployés au sein de l'entreprise.

### **Article 5 : L'information en temps réel**

Cetup veille à informer le client en temps réel de l'avancement de sa mission, du positionnement de ses produits et de toute anomalie éventuelle grâce à un système de géolocalisation et un logiciel métier.

### **Article 6 : L'accompagnement des collaborateurs**

A son intégration, chaque collaborateur est formé aux métiers et aux valeurs de Cetup ainsi qu'aux exigences des clients. Des entretiens professionnels sont réalisés et alimentent un plan de formation continue.

Les responsables sont en vigie constante pour apporter leur protection au collectif et évolution au sein des carrières.

### **Article 7 : Ecoute des salariés**

Conscient que l'Homme est partie prenante de son système de production, la Direction de Cetup s'engage dans la concertation des salariés et de leurs instances représentatives (CSE).

## **PARTIE III – SANTE ET SECURITE**

### **Article 8 : Prévention Précaution Protection**

L'évaluation régulière des risques encourus à chaque poste de travail est la base du progrès continu des conditions de travail et permet la mise en place d'actions préventives. Le département QSE et le préventeur sécurité travaillent en étroite collaboration auprès des responsables pour la santé, la sécurité et la protection des collaborateurs et toutes autres parties intéressées. L'analyse des incidents aide à la gestion des situations d'urgence.

### **Article 9 : Santé**

Nous respectons les conditions et temps de travail de nos salariés, nous sensibilisons à la prévention par des conseils réguliers pour assurer la sécurité et la santé de toutes les personnes et organisations impliquées dans nos missions.

### **Article 10 : Sécurité**

Cetup met tout en œuvre pour garantir la sécurité des marchandises transportées, de ses collaborateurs, des usagers de la route, des donneurs d'ordres, de l'environnement et des outils de travail. Cetup assure la protection des données « à caractère personnel » des clients, fournisseurs et collaborateurs (RGPD).

## **PARTIE IV - ENVIRONNEMENT**

### **Article 11 : Soutenabilité et Pérennité de l'entreprise**

La raison d'être de Cetup est la création d'emplois en CDI sous contrats français pour un travail décent et une croissance économique au sein de son secteur de marché.

Dans sa volonté d'amélioration continue, Cetup s'efforce d'optimiser sincèrement sa performance et celle de ses clients en s'appuyant sur les 3 piliers de la RSE. Nous cherchons à mettre en œuvre les meilleures pratiques professionnelles qualitative, sécuritaire, sociale, sociétale et environnementale et obtenir une « juste » rémunération de nos services.

La maîtrise de la croissance de l'entreprise s'appuie sur le développement de collaborations avec nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires et nos parties prenantes...

### **Article 12 : Adaptation au changement climatique**

Afin de réduire notre empreinte environnementale, nous investissons dans les meilleures technologies disponibles respectueuses de la planète Terre. Nos parcs informatique et automobile sont renouvelés régulièrement en prenant en compte la performance environnementale du cycle de vie comme l'un des critères d'achat prioritaire. Nous choisissons de prolonger la durée de vie de nos matériels informatiques en allant au-delà du « cycle de vie moyen » constaté.

### **Article 13 : Réduction de la consommation des ressources naturelles**

Nous favorisons la dématérialisation des données pour réduire la consommation de papier, d'encre et d'autres consommables. De même nous privilégions la réutilisation des véhicules et du matériel informatique en état de fonctionnement. Nous mesurons et veillons à réduire nos consommations (eau et énergies) par un comportement éco-responsable.

### **Article 14 : Implication et innovation**

Cetup sensibilise, forme et accompagne ses départements et ses collaborateurs aux engagements pour la protection de l'environnement. Tous nos pilotes sont challengés et mesurés dans leur éco-conduite et consommations par une personne dédiée à l'atteinte de nos objectifs de réduction de CO<sub>2</sub> et de Nox en lien avec le dérèglement climatique et pollution de l'air.

Cetup reste en veille permanente sur les nouvelles technologies qu'elle teste et développe avec ses différents partenaires

## **PARTIE V - SURETE**

### **Article 15 : Sûreté**

Les différents acteurs de Cetup sont sensibilisés sur le respect des mesures de sûreté et notamment sur la protection des personnes, des biens et des marchandises qui nous sont confiés.

Des formations en sûreté sont réalisées pour tout le personnel roulant et opérationnel.

#### **SÉCURITÉ DES PERSONNES**

La sécurité des personnes est assurée et tous les acteurs de la chaîne de transport travaillent dans le respect des procédures et les réglementations en vigueur.

#### **SÉCURITÉ DES BIENS**

Le siège social Cetup est sécurisé par des dispositifs de protection efficaces : gestion des accès, caméra de surveillance, gardiennage, géolocalisation des véhicules...

#### **SÉCURITÉ DES TRANSPORTS DES MARCHANDISES DANGEREUSES (ADR)**

La société Cetup a mis en place une politique sûreté pour ces transports en matière de marchandises dangereuses.

Un plan de sûreté est adopté conformément aux dispositions du chapitre 1.10 de l'ADR (Livret de sûreté)

## **PARTIE VI - COMMUNICATION**

### **Article 16 : Relation interne**

Des informations sont régulièrement envoyées à toutes nos parties intéressées et des évènements sont régulièrement organisés. Notre communication est basée sur nos 5 valeurs afin d'informer et de sensibiliser aux bonnes pratiques tous nos collaborateurs.

### **Article 17 - Relation externe**

Être leader, inspirer et convaincre nos parties intéressées et l'ensemble de la chaîne de valeur afin que nous progressions ensemble via un partenariat basé sur nos 4 piliers la santé, la sécurité, la soutenabilité et l'innovation.

L'entraide et le partage des connaissances sont les fondements de notre communication.

## **PARTIE VII - ETHIQUE**

### **Article 18 - Droit de l'homme**

Chaque collaborateur exerce ses fonctions dans l'application des règles fondamentales établies par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, notamment à travers les principes d'égalité, de respect des libertés individuelles, et de stricte application des lois (âge requis, non-discrimination, ...); ces principes sont rappelés lors de la formation des nouveaux arrivants et en permanence par les responsables.

### **Article 19 - Droit du travail**

Cetup respecte le droit du travail, la liberté d'association et engage chaque année des négociations collectives avec les représentants du personnel.

L'entreprise lutte contre toutes formes de discrimination en matière d'emploi et veille à l'élimination du travail des enfants ou travail forcé.

Chaque collaborateur veille, dans l'exécution de ses tâches, au respect de la réglementation en vigueur, et s'attache à contrôler la conformité de ses actes et décisions avec les lois applicables. Cetup est accompagné par un cabinet en droit social.

### **Article 20 - Lutte contre la corruption**

Chez Cetup, la lutte contre la corruption relève de la responsabilité de tous, y compris de nos partenaires, nous le devons à nos clients.

Chaque collaborateur est encouragé à chercher de l'aide, demander des conseils ou avertir en cas de preuve d'une potentielle conduite inappropriée (non conformités, soudoiment, conflits d'intérêts, fraude, pots de vin, extorsion de fonds...), de non-respect de nos politiques ou violation des lois. Nous

assurons la protection des lanceurs d'alerte dans le respect de la loi française afin de gérer l'ensemble de la cartographie des risques identifiés par processus.

Des procédures comptables existent dans l'objectif, entre autres, de s'assurer que des faits de corruption et de trafic d'influence ne sont pas masqués.

## **PARTIE VIII – ACHATS RESPONSABLES**

### **Article 21 - Achats responsables**

Nous favorisons la sélection de fournisseurs engagés et/ou normés en RSE et QSE avec une réactivité compatible à notre métier. Des négociations et un suivi permanent sont réalisés pour un perfectionnement continu.

### **Article 22 – Fournisseurs stratégiques**

L'entreprise et chaque collaborateur applique la loi sur le devoir de vigilance qui a pour objectif de prévenir les risques sociaux, environnementaux et de gouvernance sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Une consultation est mise en place pour la mise en œuvre ou le changement de fournisseur.

Une enquête d'amélioration continue est réalisée régulièrement, avec une évaluation de chaque fournisseur afin de décider des actions pour maintenir le partenariat.

Cetup a une instruction partagée avec ses sous-traitants prestataires partenaires sur les bonnes pratiques sociales.

### **Article 23 - Responsabilité Sociétale des Entreprises**

L'impact de l'activité de l'entreprise sur la société fait partie intégrante des valeurs de Cetup, tant en matière de développement environnemental durable qu'en matière de développement sociétal, et se concrétise au quotidien à travers des actions et des mesures régulières des résultats, véritables catalyseurs d'une dynamique d'amélioration continue

### **Article 24 - Sécurité des systèmes d'information**

Disponibilité, intégrité et confidentialité sont les 3 critères fondamentaux définis dans la stratégie des systèmes d'information Cetup, notamment par la mise en place d'une procédure pour respecter la RGPD. Des sauvegardes quotidiennes et 2 salles serveurs indépendantes garantissent la continuité d'activité en cas de sinistre.

Un outil de surveillance permet également de détecter en temps réel d'éventuels dysfonctionnements au niveau de l'infrastructure et des outils de protection (pare-feu, anti-virus, antispam) sont déployés pour sécuriser au maximum l'environnement. L'ensemble du personnel est formé aux bonnes pratiques de sécurité informatiques

### **Article 25 - Transparence**

Agir de façon responsable et transparente par rapport à l'ensemble de la chaîne de valeur avec tous les acteurs Cetup.

### **Article 26 - Code de bonne conduite**

Dans le cadre de ses démarches de développement, la société Cetup veille à la sensibilisation de ses collaborateurs au respect de pratiques commerciales et de production éthiques, sans fraude, sans corruption ni conflit d'intérêts fondées sur le principe de concurrence loyale à l'égard de ses concurrents, dans le respect des règles internationales du travail, des droits de l'homme et de l'environnement en s'appuyant sur une offre de services proposant des solutions de transport personnalisées.

Fait à Saint Egrève, le 20/03/2009

V7, Fait à Moirans le 10/06/2024

Pour Cetup, Laurence CAPOSSELE et Jean-Pierre CAPOSSELE, Co Fondateurs et Co-Dirigeants